



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E57849

VALABLE JUSQU'AU

11/04/2027

ÉDITÉ LE

03/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/06/1993

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 18/04/2024  
600 000

Raison sociale : BOILLOD CONSTRUCTION BOIS

1 CHEMIN DE LA ZONE  
25390 ORCHAMPS-VENNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BESANCON 93 B 231

Téléphone : 03 81 43 62 66

Fax : 03 81 43 59 19

Siret : 391 606 464 00025

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 25122 02

Portable : 06 07 97 42 41

Site Internet : <http://www.boillod-construction-bois.com>

E-mail : [alex.marguier@orange.fr](mailto:alex.marguier@orange.fr)

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1280951

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1280951

Responsabilité légale :

BOILLOD MARINE, GHISLAINE, EMMANUELLE DIRECTRICE GENERALE /  
BOILLOD TEDDY, PATRICK, NATHALIE PRÉSIDENT

Situation fiscale et sociale : A jour au 03/03/2026

Effectif moyen : 39

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	21/02/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	21/02/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	03/04/2026

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	15/04/2022
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.